



CHARTE ÉTHIQUE

ÉDITO

Leader de l'enseignement supérieur privé, OMNES Education est le seul groupe à offrir une gamme qui s'étend aux principaux domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche : management, ingénierie, sciences politiques et relations internationales, communication et publicité.

pour l'apprentissage et le travail sur des projets pluridisciplinaires. Multiculturel et respectueux de la diversité, l'enseignement au sein du groupe OMNES Education est ancré dans les réalités de notre temps. OMNES Education capte également les tendances structurantes de nos sociétés. Entrepreneurial, adaptation, international et innovation guident la pédagogie et les services à destination de ses étudiants et de leurs réussites.

Les quinze écoles du groupe disposent d'une identité forte et partagent aussi des points communs : un corps professoral hautement qualifié et des professionnels reconnus. Leur ambition est de favoriser l'expérience étudiante et une pédagogie différenciante au service de l'employabilité. Quelle que soit la construction de leur projet professionnel, les diplômés OMNES Education bénéficient d'un accès facile à l'emploi, non seulement à la sortie de l'école, mais aussi tout au long de leur parcours professionnel. Situés au cœur des villes en France et à l'étranger, les campus sont équipés des dernières technologies, pour un cadre d'études agréable et fonctionnel conçu



Le mot de la direction

José MILANO

Président exécutif d'OMNES Education

L'enseignement est assuré par un corps enseignant mixte composé pour partie d'enseignants permanents et pour partie par des intervenants extérieurs issus du monde de l'entreprise. La proximité avec le monde de l'entreprise est au cœur de la réussite du groupe depuis son origine avec son aptitude à recruter des professionnels intervenants dans ses programmes, offrir des stages et des formations en alternance à ses élèves et à ses entreprises partenaires, et assurer un taux d'employabilité élevé à la sortie de ses formations.

La réussite du groupe est centrée sur ses valeurs :

- **Agilité et innovation** : le groupe est leader des Bachelors, MSc et Masters Spécialisés en France dont il est l'un des promoteurs et a développé un nombre élevé de programmes délivrant des titres RNCP à l'écoute des entreprises et du marché en constant renouvellement.
- **Mission sociale** : les formations visent à amener vers des postes d'encadrement et d'expertise dans le secteur tertiaire des élèves issus de toutes les filières de formation : générales, techniques et professionnelles de toute origine géographique et de tout milieu social grâce à des passerelles proposées de Bac + 1 à Bac + 4 à des étudiants issus des BTS ou de L1, L2 et L3 par exemple.
- **Développement et transformation permanente** : le groupe a pour ambition une croissance organique et une croissance externe et investit sur de nouveaux outils au service de toutes les écoles qui permettent de répondre aux attentes des élèves et des entreprises tout en tirant profit des évolutions des technologies.

C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé à la rédaction d'une charte éthique, véritable cadre de référence qui doit guider nos comportements, nos actions et nos prises de décisions. Cette charte formalise la volonté d'OMNES Education et affirme des principes déjà connus et respectés de tous mais elle est aussi porteuse d'une ambition d'amélioration continue pour aller toujours plus loin dans le respect de nos principes.



Sommaire

Charte éthique

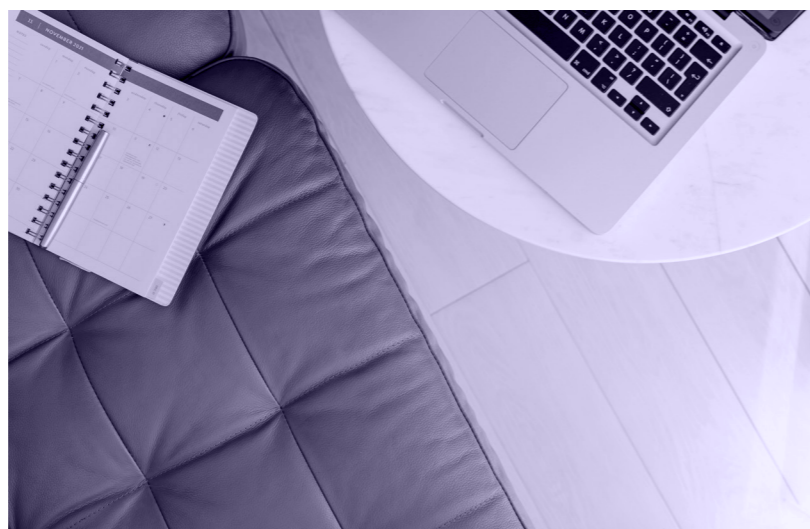
Le mot de la direction

- 06 Principes & valeurs
- 06 À qui s'applique cette charte éthique ?
- 07 Rôle des directeurs, autres managers et enseignants
- 07 Rôle de l'ensemble des collaborateurs

Nos engagements

- 08 Conformités réglementaires
- 08 La lutte contre les discriminations
- 08 Le respect des droits humains au travail
- 08 La protection de la santé & de la sécurité des collaborateurs, étudiants & enseignants
- 09 Une tolérance zéro à l'égard du sexisme & des violences à caractère sexuel
- 09 Une entreprise citoyenne
- 10 La protection des données personnelles
- 10 Le respect de la vie privée des collaborateurs
- 10 Le respect de la liberté d'expression & du dialogue social
- 10 L'usage responsable des médias & réseaux sociaux
- 11 La lutte contre la corruption
- 11 La prévention des conflits d'intérêts
- 11 La lutte contre la fraude & le blanchiment d'argent
- 11 Des relations éthiques avec les partenaires commerciaux
- 11 Une concurrence loyale

- 14 Qui contacter en cas d'interrogation sur l'application de la charte éthique ?
- 14 Qui avertir en cas de manquement à la charte éthique ?
- 15 Conséquences & non-respect de la charte éthique
- 15 Documents utiles



Principes & valeurs

Valeurs. OMNES Education est ancré dans des valeurs fortes. Nos pratiques professionnelles à chaque instant doivent en être directement inspirées. Quelle que soit sa position dans l'entreprise, chacun d'entre nous doit respecter les règles de la charte éthique.

Nous sommes tous responsables et nous devons contribuer, par notre comportement ou nos actions à ne pas nuire à l'intégrité de nos collaborateurs, étudiants, parties prenantes et à la réputation du groupe OMNES Education.

Respect de la loi. La première exigence en matière d'éthique consiste à appliquer les lois en vigueur dans chaque pays où nous exerçons notre activité. En cas de différence de niveau d'exigence entre la loi locale d'un pays dans lequel nous sommes présents et la charte éthique du groupe OMNES Education, nous devons toujours opter pour la règle la plus exigeante.

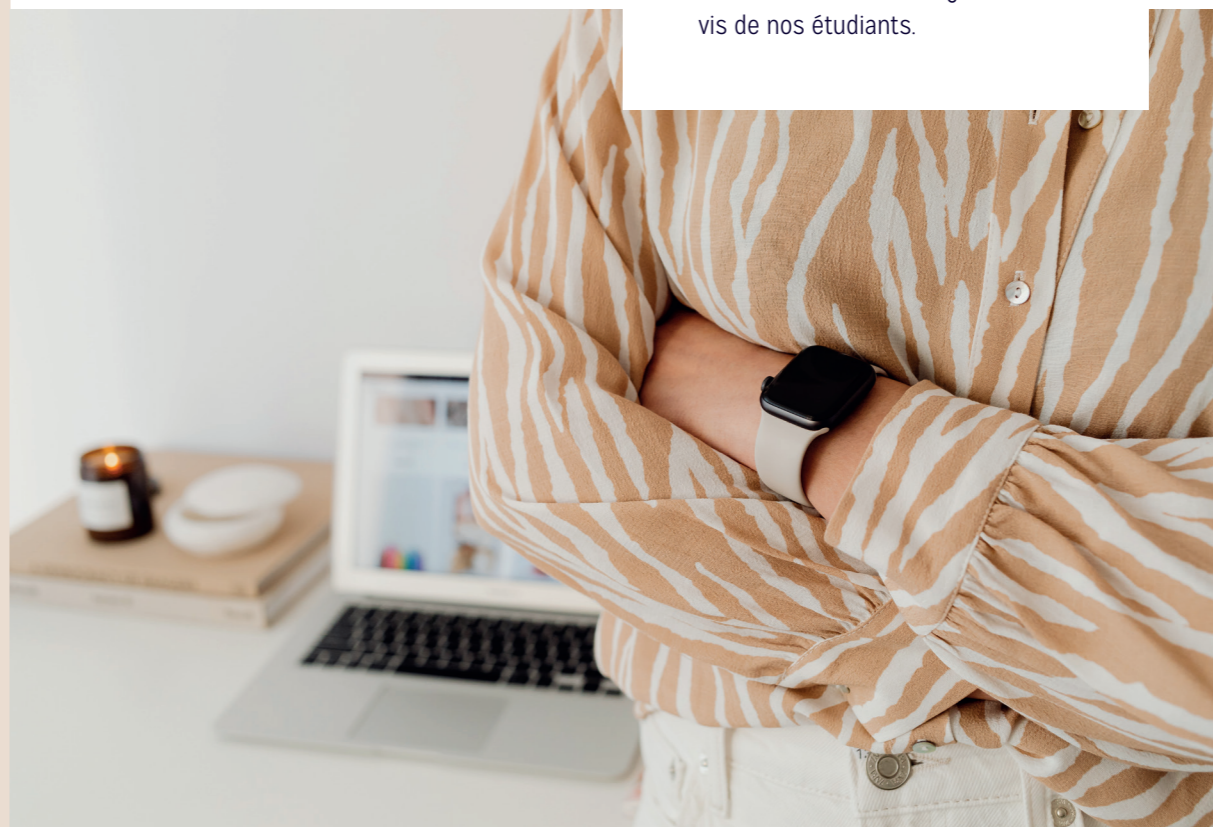
À qui s'applique cette charte ?

Cette charte éthique s'applique à l'ensemble des collaborateurs internes¹ et des collaborateurs extérieurs² et occasionnels (ci-après les « collaborateurs ») travaillant pour OMNES Education. Il est précisé que le présent document est consultable par les collaborateurs sur le site Intranet du groupe ; Il sera également annexé au règlement intérieur de chaque entité. Celui-ci peut être transmis sur simple demande à toute personne n'ayant pas l'accès. Il est également attendu de l'ensemble de nos partenaires commerciaux (fournisseurs, prestataires, intermédiaires, agents, sous-traitants, cotraitants, etc.), (ci-après les « parties prenantes ») qu'ils se conforment aux principes de la charte. Cette charte ne prétend pas être exhaustive et n'a pas vocation à couvrir toutes les situations auxquelles les collaborateurs pourraient être confrontés. Elle expose les règles qui doivent gouverner leurs décisions. Il appartient donc à chacun de la lire attentivement, de comprendre les règles qui y sont exposées, et de faire preuve de discernement face aux diverses situations qui peuvent se présenter.



Rôle des directeurs, autres managers et enseignants. Il est rappelé que les directeurs, managers et enseignants ont un rôle d'exemplarité essentiel à la bonne marche du groupe. Ils doivent promouvoir et faire respecter cette charte tout en veillant à adopter un strict respect des valeurs du groupe.

Rôle de l'ensemble des collaborateurs. Le respect des règles de conduite est essentiel au maintien de la bonne marche du groupe OMNES Education, ainsi qu'à la protection de son image. Ce devoir d'exemplarité est d'autant plus important, au regard de notre mission et de notre rôle d'enseignant vis-à-vis de nos étudiants.



Rôles
Rôles
Rôles
Rôles

¹Collaborateur interne désigne toute personne titulaire d'un contrat de travail, tout dirigeant ou mandataire social au sein du groupe. ²Collaborateur extérieur et occasionnel désigne toute personne (vacataire, stagiaire, intérimaire, prestataire de services) intervenant en mission dans les locaux des entités d'une société du groupe ainsi que les enseignants.

Nos engagements

Conformité réglementaire

OMNES Education s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où il exerce ses activités. En outre, le groupe s'engage particulièrement à respecter :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et ses deux pactes complémentaires (le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatif aux droits civils et politiques) ;
- les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) ainsi que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les principes directeurs de l'OCDE.

La lutte contre les discriminations

L'égalité de traitement et la non-discrimination sont des valeurs fondamentales du groupe OMNES Education. Une réussite collective passe par la diversité des équipes, tant au regard de l'âge que des origines sociales, ethniques ou culturelles, comme sources de complémentarité, d'équilibre, de cohésion et d'efficacité. La mixité doit être encouragée et respectée par tous. Le groupe s'engage à n'avoir aucun comportement discriminatoire en matière de recrutement, d'accès à la formation ou de traitement, et ce tout au long du parcours professionnel des collaborateurs et enseignants ou du parcours d'enseignement des étudiants. Aucune discrimination ne sera tolérée dans l'expression pour toute personne employée par OMNES Education, pour tout étudiant ou personne prenant la parole au sein du groupe. OMNES Education s'engage à n'opérer aucune discrimination liée notamment au sexe, à la couleur de peau, l'âge, les origines ethniques, sociales, culturelles ou nationales, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses, les opinions politiques, l'activité syndicale, l'état de grossesse, la situation familiale, ou encore le handicap. Il appartient à chacun de respecter ces règles et de faire évoluer ses pratiques pour une meilleure performance collective.

Le respect des droits humains au travail

OMNES Education s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'Homme, conformément au Pacte Mondial des Nations-Unies et aux Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT). Le groupe veille à garantir à ses collaborateurs des conditions de travail sûres et saines et à respecter les réglementations nationales et internationales applicables en droit du travail. Le groupe s'engage à respecter les droits fondamentaux relatifs aux conditions de travail et ne tolère aucun recours dans le cadre de ses activités :

- au travail des enfants, hors des dérogations permises par les conventions n°138 et n°182 de l'OIT ;
- à toute forme de pratiques qualifiées d'esclavage moderne, de travail forcé, obligatoire ou clandestin au sens des conventions n°29 et n°105 de l'OIT ;
- à toute forme de harcèlement physique, moral, et sexuel, ou toute discrimination liée à l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation familiale, la grossesse, apparence physique, état de santé, la nationalité, l'appartenance syndicale, ethnique ou religieuse au sens des conventions n°100, n°111 et n°156 de l'OIT.

Le groupe s'engage également à ne tolérer aucune pratique se rapportant au travail dissimulé (travail non déclaré auprès des autorités). OMNES Education s'engage à être à jour de ses obligations déclaratives exigées par les organismes de protection sociale et l'administration fiscale et acquitter les impôts et cotisations exigibles dans ce cadre. Le groupe veillera également à sélectionner ses partenaires commerciaux, en cohérence avec ces engagements.

La protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs, étudiants et enseignants

OMNES Education s'engage à mettre en place un environnement de travail qui protège la santé physique et mentale et la sécurité de ses collaborateurs, de ses étudiants et de ses enseignants. Il s'agit d'une priorité absolue du groupe, qui doit être l'affaire de tous.

Le groupe s'assure que les conditions et l'environnement de travail répondent aux normes et règles applicables.

Le groupe s'engage à maintenir un environnement de travail sûr et sans danger en mettant en place une politique ainsi que toutes les procédures nécessaires à l'identification et à la prévention des risques d'atteintes à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs, mais également de toutes les parties prenantes susceptibles d'être impactées. Par ailleurs, ne sera toléré aucun fait de harcèlement sexuel ou moral, quelle qu'en soit la raison et sans distinction quant au statut des personnes impliquées. Tout type de comportement s'y assimilant sera strictement réprimé par une sanction disciplinaire adéquate prévue dans le règlement intérieur.

Enfin, le groupe s'engage à responsabiliser tous les collaborateurs à l'enjeu de leur sécurité et à évaluer les risques, pour accroître leur vigilance et leur implication.

Une « tolérance zéro » à l'égard du sexisme et des violences à caractère sexuel

Le sexisme est l'attitude de discrimination fondée sur le genre. Le sexisme repose sur des traditions culturelles, des comportements et des représentations, mais aussi des idéologies qui instituent une différence de valeur, de statut et de dignité entre les femmes et les hommes.

Notre société est fondée sur le respect de soi et des autres, il est dangereux de laisser passer sans réagir des comportements sexistes, y compris des paroles ou attitudes qui paraissent inoffensives parce qu'elles sont banalisées. Ainsi, un comportement sexiste ne saurait être toléré au sein d'OMNES Education à l'égard tant des collaborateurs que des parties prenantes du groupe (étudiants, enseignants, partenaires commerciaux, etc.). Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations dans lesquelles une personne cherche à imposer à autrui un comportement à connotation sexuelle. Ces violences peuvent prendre diverses formes telles que des propos sexuels ou sexistes, des invitations trop insistantes, du harcèlement sexuel, de l'exhibitionnisme, des messages ou images pornographiques et même l'utilisation de la force, du baiser forcé aux attouchements jusqu'au viol en passant par l'exploitation sexuelle d'autrui. Ces comportements nient les droits fondamentaux de la personne humaine, en particulier la liberté et le respect de l'intégrité physique et psychique et sont donc sévèrement réprimés par la loi pénale. De tels comportements sont inadmissibles au sein d'OMNES Education. Au-delà d'une sanction pénale, l'auteur des faits, qu'il soit collaborateur ou partie prenante, s'exposera à une sanction par le groupe.

Le groupe s'engage à prévenir le sexisme et les violences à caractères sexuel au sein de ses établissements par des actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs, ses enseignants et ses étudiants. Plus particulièrement et compte tenu de leur statut de professionnels de l'enseignement, les collaborateurs et enseignants du groupe se doivent d'intervenir, à la fois dans l'écoute et dans la fermeté, pour réagir en cas de mise en danger d'un étudiant. Chacun doit permettre aux étudiants de se confier, demander de l'aide, se défendre et se protéger. A cet effet une adresse de messagerie dédiée et un numéro de téléphone dédié sont mis en place et seront communiqués. Afin de protéger le groupe, ses salariés et ses élèves, toute relation intime, entre un supérieur hiérarchique et l'un de ses subordonnés ou, entre un enseignant, un salarié du groupe et un élève présente une présomption de favoritisme, voire un risque de requalification en harcèlement sexuel. Le groupe ne peut accepter l'existence et la persistance d'un tel risque. Il appartient à tout collaborateur ou enseignant qui engage une relation avec un ou une subordonnée ou un ou une élève d'en informer la direction de l'école, la DRH ou la Direction Générale, et de prendre les mesures mettant un terme à la situation de dépendance ou de subordination professionnelle ou académique entre les personnes s'étant engagées dans une relation intime.

Une entreprise citoyenne

Dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), le groupe OMNES Education s'accorde à penser que le bien-être au travail est une composante essentielle de l'innovation et de la motivation des collaborateurs qui implique des mesures concrètes.

Le groupe est également soucieux du respect de l'environnement et adhère au cadre du Plan Vert, issu du Grenelle de l'Environnement.

À ce titre, OMNES Education s'engage à limiter son impact environnemental en maîtrisant les nuisances et pollutions liées à ses activités, en utilisant les ressources naturelles de manière rationnelle et en développant une gestion responsable de sa mobilité et de ses déchets. Doté d'un dispositif de consultation et de décision pour la mise en œuvre de sa politique RSE, le groupe OMNES Education est engagé dans une démarche de labellisation pour valoriser ses actions (le double Label « Égalité professionnelle » et « Diversité » et le label « GreenMetric »).

Le groupe s'est également engagé dans une réflexion sur le management de la diversité via la mise en place d'une cellule d'écoute « Égalité & Diversité ». →

La protection des données personnelles

Le groupe OMNES Education souligne l'importance des données personnelles. A cette fin, le groupe a nommé un délégué à la protection des données ainsi qu'un comité pour veiller à sa conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et les réglementations en vigueur.

Comme la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL) le recommande, tous les collaborateurs sont sensibilisés aux exigences réglementaires sur les données. Des précisions sur l'étendue de ces règlements sont disponibles dans le registre des traitements.

Le groupe s'engage à collecter des informations seulement dans la mesure où elles sont nécessaires à ses activités, conformément aux législations en vigueur et notamment au RGPD. Enfin, la sécurité informatique est également renforcée dans le but d'assurer la protection des données personnelles.

Le respect de la vie privée des collaborateurs

Le respect de la vie privée est une préoccupation importante du groupe OMNES Education. Dans le cadre du droit à la déconnexion, le groupe rappelle que l'utilisation de la messagerie électronique professionnelle doit être effectuée entre 7h30 et 20h30 (sauf horaires décalés), hors week-end, congés et jours fériés (sauf cas exceptionnel). Enfin, il est primordial pour OMNES Education de contrôler et d'évaluer régulièrement les risques afin d'être proactif en termes de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Le respect de la liberté d'expression et du dialogue social

OMNES Education respecte les convictions de chacun et reconnaît le droit à la libre expression notamment de ses collaborateurs, ses étudiants et ses enseignants dans le cadre des règles et valeurs édictées par la charte, notamment en matière de respect des personnes.

Le groupe s'engage pour le développement d'un dialogue social et invite ses collaborateurs à s'exprimer librement afin d'améliorer leur environnement de travail tout en agissant conformément aux règles édictées par la charte. Le groupe s'interdit toute ingérence politique et religieuse (prise de position, intervention et support) en faveur d'un parti politique, d'une communauté religieuse, ou toute autre organisation politique ou religieuse.

Le groupe rappelle le droit pour ses collaborateurs de constituer des organisations syndicales de leur choix et/ou d'organiser une représentation du personnel, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

L'usage responsable des médias et réseaux sociaux

Chaque collaborateur, quel que soit son statut, se doit d'être respectueux envers le groupe, ses collaborateurs et ses parties prenantes. Sauf autorisation expresse, les collaborateurs ne sont pas autorisés à représenter OMNES Education à exprimer des opinions ou à publier des informations dans les médias au nom du groupe. Cette règle s'applique à tous les types de médias, notamment les réseaux sociaux, les blogs, les sites de partage de photos et de vidéos, les forums, etc. Dans le but de préserver la réputation du groupe, les publications exprimant une opinion, politique ou non, qui sont partagées via des médias ou réseaux sociaux doivent être clairement personnelles (utilisation de la première personne du singulier) et ne doivent pas faire état d'OMNES Education. Les publications sur les réseaux sociaux qui sont liées aux activités professionnelles doivent rester conformes aux formes de communications écrites. Dans ce cas, les collaborateurs doivent s'identifier avec leur nom et fonction. Enfin, aucune information sur les activités du groupe, ses collaborateurs ou parties prenantes ne peut être divulguée sans autorisation préalable.

La lutte contre la corruption

OMNES Education proscribit fermement toute forme de corruption (en incluant le trafic d'influence), qu'elle soit active ou passive, directe ou par l'intermédiaire d'un tiers. Il est donc interdit de promettre ou consentir un don ou un avantage indu quelconque à une personne investie d'une fonction publique ou privée, pour obtenir de cette personne qu'elle accomplisse, retarde ou omette d'accomplir un acte entrant dans le cadre de ses fonctions. De même, accepter un don ou un avantage indu quelconque de la part d'une personne pour accomplir ou s'abstenir de réaliser un acte entrant dans le cadre de ses fonctions est interdit.

Seuls les cadeaux d'une valeur modique pourront être acceptés, en cas de doute le service juridique pourra apporter un éclairage. Enfin, l'utilisation d'un intermédiaire pour réaliser ce type d'opération est également prohibée et condamnable. Le groupe applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et de trafic d'influence.

La prévention des conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle une personne employée par un organisme public ou privé possède, à titre personnel, des intérêts qui pourraient influencer ou paraître influencer sur la manière dont elle s'acquitte de ses fonctions et des responsabilités qui lui ont été confiées. Il est donc attendu de la part de chaque collaborateur qu'il ait un comportement loyal envers le groupe et l'ensemble de ses collaborateurs. Chacun doit pouvoir prendre chaque décision de façon objective, dans le meilleur intérêt du groupe OMNES Education... Il est important de rester vigilant face aux comportements pouvant provoquer un conflit d'intérêts. Il est de la responsabilité de chacun d'éviter tout conflit qui pourrait influencer négativement les relations d'affaires du groupe.

Il n'est donc pas possible d'utiliser notre fonction ou les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de notre travail pour favoriser des membres de notre famille ou des amis. Il est impératif d'informer sa hiérarchie et le service juridique et achats en cas de conflit d'intérêts potentiel avec un fournisseur, un concurrent, un client, un partenaire commercial, une association locale... Dans un cas de conflit d'intérêt, le collaborateur doit se retirer de la prise de décision qui sera validée par la Direction Générale sur recommandation du service juridique.

La lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent

OMNES Education ne tolère aucune utilisation de ses activités pour blanchir de l'argent et ne travaille qu'avec des partenaires commerciaux ayant des activités licites. Le groupe applique par ailleurs une politique de "tolérance zéro" en matière de fraude (qu'il s'agisse par exemple de vol ou d'une mauvaise utilisation d'actifs du groupe, d'une non-conformité avec la politique en matière de frais de déplacement, ou encore de malversations).

Des relations éthiques avec les partenaires commerciaux

Le groupe OMNES Education opère son choix de fournisseurs et prestataires sur la base d'une concurrence loyale et s'engage à garantir un traitement équitable de ces derniers.

Par ailleurs, le groupe s'engage à rester intègre dans ses relations commerciales et attend de ses partenaires commerciaux un niveau équivalent d'intégrité. Pour aller plus loin : veuillez-vous référer à la procédure d'évaluation de l'intégrité des tiers du groupe.

Le groupe s'engage à tout mettre en oeuvre pour régler les créances de ses prestataires et fournisseurs à la date et dans les conditions prévues lors de la conclusion du contrat.

Une concurrence loyale

OMNES Education s'engage à respecter la loi en termes de concurrence loyale en interdisant tout type d'ententes sur la répartition du marché, ainsi que sur la fixation de prix. Tout soupçon de mauvaise pratique à cet égard doit immédiatement être rapporté auprès du service compétent. ■



IL N'Y A
PAS DE
PROPOSITIONS
ÉTHIQUES,
IL N'Y A QUE
DES ACTES
ÉTHIQUES.

Ludwig
Wittgenstein



Qui contacter & avertir

En cas d'interrogation sur l'application de la charte éthique ?

Si, dans une situation bien particulière ou dans l'exercice quotidien de vos fonctions, vous avez des questions ou des incertitudes sur l'interprétation ou l'application des principes de comportement décrits dans la charte, ou si vous êtes préoccupés par l'éventualité d'une violation d'un de ces principes ou une demande susceptible d'entraîner une violation de l'un de ces principes, vous êtes invités à partager vos incertitudes ou préoccupations.

Vous êtes invités à consulter dès que possible l'interlocuteur avec lequel vous êtes le plus à l'aise dans la liste de contacts ci-dessous :

- Votre supérieur hiérarchique
- Le responsable juridique
- Le responsable des ressources humaines

Ces personnes sont à vos côtés pour résoudre toute difficulté en matière d'éthique.



En cas de manquement à la charte éthique ?

Le groupe a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle visant à renforcer les moyens d'expression de l'ensemble des collaborateurs afin que ces derniers puissent signaler l'existence de conduites ou de situations contraires à la charte éthique, sous réserve que celles-ci entrent dans le champ d'application du dispositif d'alerte professionnelle mis en place en application de l'article 8 et de l'article 17 de la loi Sapin II du 9 décembre 2016 en France.

Si le recours à la voie hiérarchique est toujours possible, le dispositif d'alerte professionnelle offre aux collaborateurs des garanties renforcées de protection en cas d'émission d'un signalement. Son utilisation est néanmoins facultative.

En pratique, tout collaborateur peut adresser son signalement, en utilisant le formulaire dédié, disponible sur le site Intranet du groupe via une adresse e-mail unique :

alerteethique@omneseducation.com

Les règles relatives au fonctionnement du dispositif d'alerte professionnelle et les garanties offertes aux collaborateurs dans le cadre de son utilisation sont détaillées au sein d'un document spécifique :

La « procédure relative au dispositif d'alerte professionnelle » du groupe.

Documents utiles

Les règles de conduite exposées dans cette charte seront approfondies ou également mentionnées, dans certains domaines, par des documents spécifiques vers lesquels la charte vous renvoie, à savoir :

La note relative au dispositif d'alerte professionnelle

Le code de conduite anticorruption

La charte d'utilisation du système d'information

La présente charte entre en vigueur le 10 janvier 2022 ; elle a été préalablement communiquée et mise à disposition des collaborateurs sur le site intranet du groupe, conformément aux dispositions du Code du travail.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2021

Conséquences du non-respect de la charte éthique

La volonté ferme du groupe est, à tout moment et en tous lieux, d'exercer son activité d'enseignement dans le respect des règles de droit et d'éthique, ce qui implique un strict respect des règles posées dans la charte. Le non-respect des règles édictées dans cette charte peut avoir des conséquences graves, non seulement pour le groupe et l'ensemble de ses collaborateurs mais également pour ses parties prenantes.

Pour le groupe, tout comportement contraire aux règles posées dans la charte pourrait non seulement porter atteinte à sa réputation et affecter son activité, mais également l'exposer à devoir réparer le préjudice éventuellement causé (dommages-intérêts), et, en cas d'infraction à la loi, l'exposer à des poursuites pénales et/ou administratives (amendes pénales ou administratives, injonction de modifier un comportement, injonction de publication dans la presse, etc.).

Pour les collaborateurs, le manquement aux règles de conduite figurant dans la charte pourrait exposer à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, ainsi qu'à des poursuites à titre personnel sur le plan administratif, civil et pénal en fonction des dispositions prévues au règlement intérieur.

Pour les parties prenantes, le non-respect des valeurs présentées dans la charte pourra exposer à des sanctions adaptées à leurs statuts :

- Enseignant non salarié : rupture du contrat d'enseignement et demande éventuelle de réparation civile ;
- Partenaire commercial : rupture de contrats et demande éventuelle de réparation civile. ■



Retrouvez le groupe
OMNES Education sur :



OMNESEDUCATION.COM